

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **28 (1928)**

PDF erstellt am: **24.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Table des matières

du tome XXVIII du Bulletin des lois.

(Année 1928)

	Page
<i>Ordonnance</i> sur les examens de sortie anticipée de l'école primaire	1
<i>Décret</i> portant séparation de la paroisse réformée de Tavannes-Chaindon en deux paroisses: Tavannes et Reconvilier . .	3
<i>Décret</i> portant séparation de la paroisse réformée allemande de Moutier-Tavannes en deux paroisses: Moutier et Tavannes	4
<i>Règlement</i> de l'école de sculpture sur bois de Brienz . . .	5
<i>Règlement</i> concernant les maîtres de ski	10
<i>Arrêté</i> modifiant et complétant l'ordonnance du 28 août 1912 relative à l'exécution de la loi fédérale sur les poids et mesures	16
<i>Arrêté</i> modifiant le règlement sur les examens d'avocat . .	18
<i>Règlement</i> concernant les indemnités de déplacement des fonctionnaires et employés de l'administration de l'Etat . .	19
<i>Arrêté</i> modifiant le règlement du 6 février 1914 et celui du 8 mars 1909 relatifs à l'admission et à la discipline à l'Université de Berne	23
<i>Ordonnance</i> concernant les secours à prélever dans le Fonds des dommages causés par les éléments	24
<i>Ordonnance</i> concernant la contribution de l'Etat aux dépenses des communes selon l'art. 44 de la loi sur l'assistance publique	26
<i>Décret</i> portant création d'une place de 3 ^e secrétaire à la Direction de l'assistance publique	28

	Page
<i>Décret</i> modifiant celui du 28 novembre 1919 sur les honoraires des avocats	29
<i>Code</i> de procédure pénale du canton de Berne	33
<i>Arrêté</i> concernant l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale	135
<i>Ordonnance</i> concernant l'exercice et l'enseignement de la maréchalerie	136
<i>Ordonnance</i> concernant les élections en renouvellement général du Conseil national	144
<i>Ordonnance</i> sur les ventes aux enchères de bois de l'Etat	146
<i>Ordonnance</i> concernant l'admission à l'Université de Berne	149
<i>Ordonnance</i> sur la fixation des contributions des communes bourgeoises aux frais d'assistance permanente de leurs ressortissants	150
<i>Ordonnance</i> concernant l'apprentissage du métier de plâtrier et de peintre	152
<i>Ordonnance</i> concernant les précautions à observer dans l'emploi d'appareils à souder et dans la soudure autogène	155
<i>Arrêté</i> accordant réciprocité au canton d'Appenzell-Rhodes extérieures en matière d'exemption de la taxe des succes- sions et donations	157
<i>Ordonnance</i> concernant l'organisation de l'administration mili- taire	158
<i>Ordonnance</i> modifiant celle du 6 décembre 1916 sur l'appren- tissage du métier de maçon et de tailleur de pierre	166
<i>Décret</i> sur l'Office cantonal des apprentissages	167
<i>Décret</i> sur le service de l'état civil	169
<i>Tarif</i> des fonctions des officiers de l'état civil du canton de Berne	197
<i>Arrêté</i> modifiant le règlement de l'Ecole normale d'institu- teurs du Jura	200

	Page
<i>Ordonnance</i> sur l'apprentissage de la profession de droguiste	201
<i>Tarif</i> des ramoneurs	204
<i>Arrêté</i> du Grand Conseil du canton de Berne concernant une aide aux cultivateurs dans la gêne	209
<i>Règlement</i> sur la répartition des affaires entre les préfets I et II de Berne	211
<i>Règlement</i> des écoles secondaires du canton de Berne . .	214
<i>Ordonnance</i> concernant l'emploi du revenu de la Fondation Moser	230
<i>Ordonnance</i> sur l'Office cantonal des apprentissages . . .	231

Table des actes législatifs classés suivant les Directions.

Présidence.	Page
<i>Elections au Conseil national.</i> Ordonnance	144

Affaires communales.

Affaires militaires.

<i>Administration militaire, organisation.</i> Ordonnance	158
---	-----

Affaires sanitaires.

Agriculture.

<i>Cultivateurs dans la gêne, aide.</i> Arrêté	209
<i>Maréchalerie, exercice et enseignement.</i> Ordonnance	136

Assistance publique.

<i>Contribution de l'Etat aux dépenses des communes.</i> Ordonnance	26
<i>Contributions des communes bourgeoises aux frais d'assistance permanente de leurs ressortissants.</i> Ordonnance	150
<i>Direction de l'assistance publique, place de 3^e secrétaire.</i> Décret	28
<i>Fondation Moser, emploi du revenu.</i> Ordonnance	230
<i>Fonds des dommages causés par les éléments, secours.</i> Ordonnance	24

Chemins de fer.

VII

Cultes.

	Page
<i>Moutier-Tavannes</i> , séparation de la paroisse allemande.	
Décret	4
<i>Tavannes-Chaindon</i> , séparation de la paroisse. Décret . .	3

Finances.

<i>Indemnités de déplacement</i> du personnel de l'Etat. Règlement	19
<i>Taxe des successions et donations</i> , réciprocité d'exemption avec Appenzell-Rh. ext. Arrêté	157

Forêts.

<i>Ventes de bois de l'Etat</i> . Ordonnance	146
--	-----

Instruction publique.

<i>Ecole normale d'instituteurs du Jura</i> . Règlement . . .	200
<i>Ecoles secondaires</i> . Règlement	214
<i>Sortie anticipée de l'école primaire</i> , examens. Ordonnance	1
<i>Université de Berne</i> , admission et discipline. Arrêté . . .	23
— Ordonnance	149

Intérieur.

<i>Appareils à souder</i> . Ordonnance	155
<i>Apprentissages</i> , ordonnances: Droguistes	201
Maçons et tailleurs de pierre .	166
Plâtriers-peintres	152
<i>Maîtres de ski</i> . Règlement	10
<i>Office cantonal des apprentissages</i> . Décret	167
— Ordonnance	231
<i>Poids et mesures</i> . Arrêté modificatif	16
<i>Ramoneurs</i> . Tarif	204
<i>Sculpture sur bois</i> , Brienz. Règlement	5

Justice.

<i>Code de procédure pénale</i>	33
— Entrée en vigueur	135
<i>Examens d'avocat</i> . Règlement	18
<i>Honoraires des avocats</i> . Décret modificatif	29
<i>Préfets de Berne</i> , répartition des affaires. Règlement . .	211

VIII

Police.

	Page
<i>Officiers de l'état civil.</i> Tarif	197
<i>Service de l'état civil.</i> Décret	169

Travaux publics.

Cour suprême.

Table alphabétique des matières
du tome XXVIII du Bulletin des lois.
 (Année 1928.)

A

	Page
<i>Administration de l'Etat.</i> Règlement concernant les indemnités de déplacement des fonctionnaires et employés de l'—	19
<i>Administration militaire.</i> Ordonnance concernant l'organisation de l'—	158
<i>Admission.</i> Arrêté modifiant le règlement du 6 février 1914 et celui du 8 mars 1909 relatifs à l'— et à la discipline à l'Université de Berne	23
<i>Aide aux cultivateurs dans la gène.</i> Arrêté du Grand Conseil du canton de Berne concernant une —	209
<i>Appareils à souder.</i> Ordonnance concernant les précautions à observer dans l'emploi d'— et dans la soudure autogène	155
<i>Appenzell-Rhodes extérieures.</i> Arrêté accordant réciprocité au canton d'— en matière d'exemption de la taxe des successions et donations	157
<i>Apprentissage.</i> Ordonnance concernant l'— du métier de plâtrier et de peintre	152
— Ordonnance modifiant celle du 2 décembre 1916 sur l'— du métier de maçon et de tailleur de pierre	166
— Ordonnance sur l'— de la profession de droguiste.	201
— Décret sur l'Office cantonal des apprentissages	167
— Ordonnance sur l'Office cantonal des apprentissages	231

	Page
<i>Assistance.</i> Ordonnance sur la fixation des contributions des communes bourgeoises aux frais d'— permanente de leurs ressortissants	150
<i>Assistance publique.</i> Ordonnance concernant la contribution de l'Etat aux dépenses des communes selon l'art. 44 de la loi sur l'—	26
— Décret portant création d'une place de 3 ^e secrétaire à la Direction de l'—	28
<i>Avocats.</i> Arrêté modifiant le règlement sur les examens d'—	18
— Décret modifiant celui du 28 novembre 1919 sur les honoraires des —	29

B

<i>Berne.</i> Règlement sur la répartition des affaires entre les préfets I et II de —	211
<i>Bois de l'Etat.</i> Ordonnance sur les ventes aux enchères de —	146
<i>Brienz.</i> Règlement de l'école de sculpture sur bois de — .	5

C

<i>Code de procédure pénale</i> du canton de Berne	33
--	----

Livre premier.

Partie générale. (Art. 1—64.)

Titre	I. Poursuite judiciaire	Art.	1— 7
„	II. Juridiction bernoise	„	8—14
„	III. For	„	15—23
„	IV. Concours réciproque entre tribunaux	„	24—28
„	V. Tribunaux répressifs	„	29—31
„	VI. Incapacité et récusation des fonctionnaires de l'ordre judiciaire	„	32—38
„	VII. Parties	„	39—45
„	VIII. Ordre des débats judiciaires	„	46 et 47
„	IX. Citations, communications et mandats d'amener	„	48—58
„	X. Forme des actes et débats judiciaires	„	59—63
„	XI. Prise à partie	„	64

Livre II.

Partie spéciale. (Art. 65—394.)

Section I. — La procédure préliminaire. (Art. 65—210.)

Titre	I.	Police judiciaire	Art.	65— 69
„	II.	Introduction de l'action publique	„	70— 81
„	III.	Ouverture de l'action publique	„	82— 88
„	IV.	Instruction	„	89—183
		Chap. 1. Dispositions générales concernant la conduite et la forme de l'instruction . . .	„	89—104
		„ 2. Interrogatoire, arrestation et mise en liberté du prévenu	„	105—133
		„ 3. Audition du plaignant	„	134 et 135
		„ 4. Audition des témoins	„	136—145
		„ 5. Inspections et expertises	„	146—168
		„ 6. Saisies et perquisitions	„	169—182
		„ 7. Clôture de l'instruction	„	183
Titre	V.	Renvoi aux tribunaux de répression et non-lieu .	Art.	184—210
		Chap. I. Décisions communes du juge d'instruction et du procureur d'arrondissement . . .	„	184—191
		„ 2. Arrêts de la Chambre d'accusation . . .	„	192—198
		„ 3. Dispositions communes	„	199—210

Section II. — Les débats. (Art. 211—296.)

Titre	I.	Dispositions générales	Art.	211—218
„	II.	Débats devant le tribunal correctionnel et le juge unique	„	219—267
		Chap. 1. Opérations préliminaires aux débats . . .	„	219—233
		„ 2. Débats	„	234—267
„	III.	Débats devant la Cour d'assises	„	268—296
		Chap. 1. Opérations préliminaires aux débats . . .	„	268—282
		„ 2. Débats	„	283—296

Section III. — Les voies de recours. (Art. 297—360.)

Titre	I.	Voies de recours ordinaires	Art.	297—337
		Chap. 1. Dispositions générales	„	297—303
		„ 2. Appel	„	304—326
		„ 3. Pourvoi en nullité	„	327—337
„	II.	Relevé du défaut	„	338—346
„	III.	Demande en revision	„	347—360

Section IV. — L'exécution des jugements. (Art. 361—381.)

Section V. — Les moyens de faire remise des peines ou d'en faire cesser les effets. (Art. 382—394.)

Titre	I.	Grâce	Art. 382—388
„	II.	Réhabilitation	„ 389—393
„	III.	Casier judiciaire	„ 394

Dispositions finales et transitoires. (Art. 395—400.)

	Page
<i>Code de procédure pénale.</i> Arrêté concernant l'entrée en vigueur du nouveau —	135
<i>Communes.</i> Ordonnance concernant la contribution de l'Etat aux dépenses des — selon l'art. 44 de la loi sur l'assistance publique	26
<i>Communes bourgeoises.</i> Ordonnance sur la fixation des contributions des — aux frais d'assistance permanente de leurs ressortissants.	150
<i>Conseil national.</i> Ordonnance concernant les élections en renouvellement général du —	144
<i>Contribution de l'Etat.</i> Ordonnance concernant la — aux dépenses des communes selon l'art. 44 de la loi sur l'assistance publique	26
<i>Contributions.</i> Ordonnance sur la fixation des — des communes bourgeoises aux frais d'assistance permanente de leurs ressortissants	150
<i>Cultivateurs dans la gène.</i> Arrêté du Grand Conseil du canton de Berne concernant une aide aux —	209

D

<i>Direction de l'assistance publique.</i> Décret portant création d'une place de 3 ^e secrétaire à la —	28
<i>Discipline.</i> Arrêté modifiant le règlement du 6 février 1914 et celui du 8 mars 1909 relatifs à l'admission et à la — à l'Université de Berne	23
<i>Dommmages causés par les éléments.</i> Ordonnance concernant les secours à prélever dans le Fonds des —	24
<i>Droguiste.</i> Ordonnance sur l'apprentissage de la profession de —	201

	Page
<i>Ecole de sculpture sur bois.</i> Règlement de l'— de Brienz	5
<i>Ecole normale.</i> Arrêté modifiant le règlement de l'— d'instituteurs du Jura	200
<i>Ecole primaire.</i> Ordonnance sur les examens de sortie anticipée de l'—	1
<i>Ecoles secondaires.</i> Règlement des — du canton de Berne	214
<i>Elections.</i> Ordonnance concernant les — en renouvellement général du Conseil national.	144
<i>Employés.</i> Règlement concernant les indemnités de déplacement des fonctionnaires et — de l'administration de l'Etat	19
<i>Etat civil.</i> Décret sur le service de l'—	169
— Tarif des fonctions des officiers de l'— du canton de Berne	197
<i>Examens.</i> Arrêté modifiant le règlement sur les — d'avocat	18
<i>Examens de sortie.</i> Ordonnance sur les — anticipée de l'école primaire	1

F

<i>Fonctionnaires.</i> Règlement concernant les indemnités de déplacement des — et employés de l'administration de l'Etat	19
<i>Fondation Moser.</i> Ordonnance concernant l'emploi du revenu de la —	230
<i>Fonds des dommages causés par les éléments.</i> Ordonnance concernant les secours à prélever dans le —	24

H

<i>Honoraires.</i> Décret modifiant celui du 28 novembre 1919 sur les — des avocats	29
---	----

I

<i>Indemnités de déplacement.</i> Règlement concernant les — des fonctionnaires et employés de l'administration de l'Etat	19
<i>Instituteurs.</i> Arrêté modifiant le règlement de l'Ecole normale d'— du Jura	200

L

Page

<i>Loi fédérale sur les poids et mesures.</i> Arrêté modifiant et complétant l'ordonnance du 28 août 1912 relative à l'exécution de la —	16
--	----

M

<i>Maçon.</i> Ordonnance modifiant celle du 6 décembre 1916 sur l'apprentissage du métier de — et de tailleur de pierre	166
<i>Maîtres de ski.</i> Règlement concernant les —	10
<i>Maréchalerie.</i> Ordonnance concernant l'exercice et l'enseignement de la —	136
<i>Moutier-Tavannes.</i> Décret portant séparation de la paroisse réformée allemande de — en deux paroisses: Moutier et Tavannes	4

O

<i>Office cantonal des apprentissages.</i> Décret sur l'—	167
— Ordonnance sur l'—	231
<i>Officiers de l'état civil.</i> Tarif des fonctions des — du canton de Berne	197
<i>Organisation.</i> Ordonnance concernant l'— de l'administration militaire	158

P

<i>Paroisses.</i> V. Moutier-Tavannes, Reconvilier et Tavannes-Chaindon.	
<i>Peintre.</i> Ordonnance concernant l'apprentissage du métier de plâtrier et de —	152
<i>Plâtrier.</i> Ordonnance concernant l'apprentissage du métier de — et de peintre	152
<i>Poids et mesures.</i> Arrêté modifiant et complétant l'ordonnance du 28 août 1912 relative à l'exécution de la loi fédérale sur les —	16
<i>Procédure pénale.</i> V. Code de procédure pénale.	

	Page
<i>Ramoneurs.</i> Tarif des —	204
<i>Réciprocité.</i> Arrêté accordant — au canton d'Appenzell-Rhodes extérieures en matière d'exemption de la taxe des successions et donations	157
<i>Reconvilier.</i> Décret portant séparation de la paroisse réformée de Tavannes-Chaindon en deux paroisses: Tavannes et —	3

S

<i>Sculpture sur bois.</i> Règlement de l'école de — de Brienz	5
<i>Secours.</i> Ordonnance concernant les — à prélever dans le Fonds des dommages causés par les éléments	24
<i>Service de l'état civil.</i> Décret sur le —	169
<i>Ski.</i> Règlement concernant les maîtres de —	10
<i>Soudure autogène.</i> Ordonnance concernant les précautions à observer dans l'emploi d'appareils à souder et dans la —	155

T

<i>Tailleur de pierre.</i> Ordonnance modifiant celle du 6 décembre 1916 sur l'apprentissage du métier de maçon et de — .	166
<i>Tarif des fonctions des officiers de l'état civil du canton de Berne</i>	197
— des ramoneurs	204
<i>Tavannes.</i> Décret portant séparation de la paroisse réformée allemande de Moutier-Tavannes en deux paroisses: Moutier et —	4
<i>Tavannes-Chaindon.</i> Décret portant séparation de la paroisse réformée de — en deux paroisses: Tavannes et Reconvilier	3
<i>Taxe des successions et donations.</i> Arrêté accordant réciprocité au canton d'Appenzell-Rhodes extérieures en matière d'exemption de la —	157

XVI

U

Page

<i>Université de Berne.</i> Arrêté modifiant le règlement du 6 février 1914 et celui du 8 mars 1909 relatifs à l'ad- mission et à la discipline à l'—	23
— Ordonnance concernant l'admission à l'—	149

V

<i>Ventes aux enchères.</i> Ordonnance sur les — de bois de l'Etat	146
---	-----

